

Nombre de Conseillers

en exercice 14

présents 10

votants 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :PROJET  
D'IMPLANTATION D'UN PARC  
EOLIEN

DE 11-05 2023-14

L'an deux mil vingt trois

le : 11 Mai 2023

le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2023

PRÉSENTS :Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET

Excusés : Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAK, Luc DELANNOY a donné pouvoir à Agnès DELANNOY, Christian MYSZKIEWICZ a donné pouvoir à Sophie BERTRAND Mary STIANI-DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Secrétaire de séance : Agnès DELANNOY

### **OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE QUINCY PAR LA SOCIETE RWE RENOUVELABLES FRANCE.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE RENOUVELABLES France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de QUINCY.

Considérant que la société RWE RENOUVELABLES France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation de l'éolienne et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu indépendamment de leur convocation :

-Ont fait l'objet d'une information en mairie le 6 avril 2023  
- ont reçu une note de synthèse transmise le 14 avril 2023 rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Vote : 14  
Pour : 11  
Contre : 3

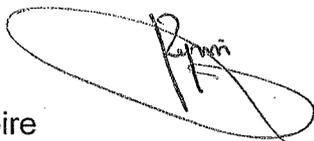
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE RENOUVELABLES France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales, l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien.

Ont signé au registre l'ensemble des membres présents

Fait et délibéré à QUINCY, le 11 mai 2023

Le Maire  
Pascal RAPIN

secrétaire de séance  
Agnès DELANNOY



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 31/05/23

Publié ou Notifié le 31/05/23

